La mise en oeuvre de la stratégie d'information et de communication de l'Union européenne

2004/2238(INI) - 14/06/2004

Le Conseil a adopté des Conclusions sur la stratégie d'information et de communication de l'Union européenne. Adhérant à la communication de la Commission, le Conseil juge que l'efficacité de la stratégie d'information et de communication envisagée dépendra: d'un partenariat étroit entre les États membres et les diverses institutions compétentes; de la transmission de l'information, d'une manière financièrement rationnelle, au public le plus large possible; d'une information ciblée, compréhensible et communiquée à temps aux citoyens.

S'agissant des thèmes d'information prioritaires identifiés dans le cadre du programme d'information PRINCE, le Conseil suggère, notamment: leur mise à jour et leur adaptation régulières; le déploiement d'efforts majeurs de la part des États membres et des institutions afin que les citoyens soient bien informés sur le thème "Le futur de l'Europe" et, plus précisément, sur le futur traité établissant une Constitution pour l'Europe; un effort accru sur les thèmes "Espace de liberté, de sécurité et de justice" (ex : lutte contre la criminalité et le terrorisme) et sur la PESD, surtout en ce qui concerne les missions effectuées au titre de cette politique ; le regroupement des budgets alloués au programme dans un budget unique. Il estime que les «partenariats stratégiques» constituent la formule la plus viable pour la mise en oeuvre de la stratégie et invite la Commission à prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en oeuvre de «partenariats de gestion» et de «partenariats ponctuels» avec les États membres intéressés.

Quant aux relais et aux réseaux d'information, le Conseil reconnaît leur rôle dynamique ; il soutient l'idée de créer un cadre juridique stable garantissant le financement des réseaux à partir de 2005 et appelle de ses voeux l'instauration de tels réseaux dans les nouveaux États membres. En outre, le Conseil appelle la Commission à examiner rapidement les nouvelles propositions d'États membres de créer de nouveaux grands centres d'information européens. Enfin, il souligne que la mise en oeuvre de cette stratégie devra s'effectuer conformément aux orientations du groupe interinstitutionnel sur l'information.